

<https://www.pressegauche.org/Commémoration-du-28-avril-Malgre-173-morts-le-gouvernement-s-entete-a-faire>



Commémoration du 28 avril - Malgré 173 morts, le gouvernement s'entête à faire reculer le Québec (CSN)



- Communiqués -
Date de mise en ligne : mercredi 28 avril 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 28 avril 2021 - En cette Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, le Québec pleure les 173 personnes qui ont perdu la vie en 2020 en tentant de la gagner. La province se souvient aussi de tous ceux et celles qui se sont blessés en travaillant. En cette année de pandémie, la CSN exprime également sa solidarité avec les victimes de la COVID-19, virus souvent propagé au travail.

« Ayons une pensée pour les 40 000 personnes des secteurs de la santé et des services sociaux, et tout le personnel qui participe à l'éducation de nos enfants, bien souvent des femmes, qui ont contracté le virus. N'oublions pas, non plus, les milliers de travailleuses et de travailleurs du secteur privé qui ont souffert de la maladie », rappelle David Bergeron-Cyr, vice-président de la CSN. Pour l'ensemble de ces gens, la CSN encourage ses membres, ses syndicats et ses organisations affiliées à observer une minute de silence à 10 heures, aujourd'hui, dans tous les milieux de travail.

« C'est quand même ironique qu'au coeur de cette funeste tragédie sanitaire, le gouvernement ne profite pas de l'occasion pour aller plus loin en matière de protection avec sa réforme en santé-sécurité. Le PL-59 fait reculer les droits des travailleuses et des travailleurs en limitant l'indemnisation et en reculant sur des acquis en prévention pour certains secteurs », s'indigne David Bergeron-Cyr.

En effet, la réforme va compliquer et judiciaireiser la réadaptation des victimes en échange de trop maigres avancées en prévention. Pire encore, l'abolition des groupes prioritaires prévus par la loi actuelle privera les milieux de travail industriels des mécanismes éprouvés depuis les 40 dernières années.

« La prévention, c'est non négociable. Ce qu'il faut, pour que le Québec cesse d'être le cancre en matière de santé-sécurité au Canada, est plutôt de ne pas seulement étendre les mécanismes de prévention à l'ensemble des milieux de travail, mais également leur donner tous les outils nécessaires à leur prise en charge. Les travailleuses et les travailleurs ne doivent pas devenir les victimes de la réforme qui semble plutôt vouloir économiser sur leur dos », déplore le vice-président de la centrale.

Des conséquences pour longtemps

Il est minuit moins une pour bonifier le projet de loi 59, toujours à l'étude. À quand, par exemple, une vraie reconnaissance des problèmes d'épuisement au travail ? Quand va-t-on répandre les mécanismes de prévention efficaces, décentralisés avec des moyens encadrés pour les faire fonctionner ? Quand va-t-on admettre que lorsque le travail nous blesse, physiquement et psychologiquement, il faut le reconnaître, sans tracasseries administratives ?

« Il aura fallu 40 ans pour accoucher d'une nécessaire réforme en santé-sécurité au travail. Nous sommes en train de rater un rendez-vous historique. Les conséquences du PL-59 risquent de nous affliger collectivement pour longtemps. Cette réforme ne doit pas être un affront à la mémoire des disparu-es dont nous nous souvenons en ce 28 avril », conclut-il.